Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 48 (1919)

Heft: 16

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

laisser tomber l'idée de ces réunions si heureusement commencées. Plusieurs personnes ont demandé à faire partie du comité qui se réunira à nouveau en septembre.

BIBLIOGRAPHIE

Nos Loisirs. « Revue littéraire ». La France ne possédait pas de revue littéraire à grand tirage. La guerre a fait justice d'une semblable erreur et, plus que jamais, à l'heure où le prix du livre menace d'être prohibitif pour la grande masse de la France qui lit, une revue s'imposait qui apportât au public de France les plus belles œuvres des meilleurs auteurs et des plus parfaits artistes, sous une forme attrayante et à un prix accessible à tous. La Revue *Nos Loisirs*, qui, après cinq ans de guerre, reparaît, transformée et rajeunie, répond à ce but. Son format lui permet de donner, dans ses 32 pages, la matière des plus importantes revues littéraires. Ses nombreuses illustrations en rendent la lecture particulièrement agréable et facile.

Le premier numéro de *Nos Loisirs* a paru le 15 juillet.

Sommaire. — Jean Giraudoux : Adieu à la Guerre. — André Maurois : La conversion du soldat Brommit (Dessins de Bernard Boutet de Monvel). — Georges Duhamel : Elévation et mort d'Armand Blanche (Dessins de Bernard Naudin et de Chavannaz). — Jack London : Le Fils du Loup (Traduit de l'anglais par M.-S. Joubert ; illustrations de Orazi). — Frantz Funck-Brentano : La véritable Histoire de Barbe-Bleue (Reproductions de documents anciens). — Maurice Prax : Initiation à la vie pauvre (Illustrations de J. Hémard). — Claude Farrère : La merveilleuse aventure d'Achmet Pacha Djemal Eddine (Illustrations de Pierre Brissaud).

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Dans ses séances du 6 et du 12 septembre, le Conseil d'Etat a nommé MM. Ignace Pasquier, à La Roche, et Victor Huguenot, à Essert, instituteurs aux écoles primaires de Treyvaux ; M. Paul Gumy, à Fribourg, instituteur à l'école mixte d'Autafond ; M. Louis Sudan, à Villarepos, instituteur à l'école des garçons de Matran ; M. Pierre Æerschmann, à Planfayon, instituteur à l'école supérieure des garçons d'Alterswyl ; M. Henri Helfer, à Montagny-la-Ville, instituteur à l'école mixte de Ménières ; Mlle Antonie Equey, à Villariaz, institutrice à l'école des filles de Middes ; Mlle Eugénie Magnin, à Fribourg, institutrice à l'école des filles de Vauderens ; M. Jean Berset et Mlles Emerita Piccand et Zélie Hayoz, à Fribourg, instituteur et institutrices aux écoles primaires de Fribourg ; Mlle Joséphine Philipona, à Nuvilly, institutrice à l'école inférieure des garçons de Châtel-Saint-Denis.

M. Delabays, secrétaire du Comité de la Société Fribourgeoise d'Education a été appelé par le Conseil d'Etat au poste de professeur et de secrétaire au Technicum. Nos plus cordiales félicitations.

† *M. Moser.* — Le très regretté défunt a joué un rôle important dans l'école fribourgeoise et dans la vie de plusieurs de nos sociétés locales.

M. Moser était né en 1866. Il était originaire de Stein, canton de Saint-Gall. Porteur d'un brevet saint-gallois, il obtint, en 1883, le brevet fribourgeois et fut nommé instituteur dans les classes allemandes de Fribourg, en 1883 également. En 1888, il obtint le certificat d'aptitudes pédagogiques. Après avoir fonctionné pendant douze ans

comme instituteur, il fut nommé, en 1895, maître de dessin dans les classes des garçons de la ville, où il succédait à M. Alexandre Fraisse. La même année, il entrait comme professeur à l'Ecole professionnelle des garçons de la ville de Fribourg, qu'il n'a plus quittée, tout en conservant l'enseignement du dessin. En 1910, il fut désigné comme inspecteur des écoles allemandes de la ville, et depuis 1911, il était directeur de l'Ecole secondaire des garçons, poste dans lequel il avait succédé à M. Amédée Gremaud, ingénieur cantonal.

M. Moser était président des conférences allemandes de la ville de Fribourg et il leur vouait toute sa sollicitude.

Il était, depuis de très nombreuses années, membre de la commission du Cercle catholique.

Il fonctionnait également comme traducteur à la Chancellerie d'Etat, où il était l'un des plus dévoués et des plus appréciés, et il avait été longtemps organiste de l'église de Notre-Dame.

L'activité remarquable de M. Moser se dépensa principalement dans nos écoles publiques. Ses connaissances sûres, son exactitude, la fermeté de sa discipline, sa méthode exemplaire avaient fait de lui un maître des plus appréciés, et les Autorités lui avaient manifesté qu'elles se rendaient compte de sa valeur, en l'appelant à des postes toujours plus importants ; elles n'eurent jamais qu'à se louer de la confiance qu'elles lui avaient témoignée. Sous sa direction, l'Ecole professionnelle des garçons grandit constamment en importance et en bons résultats. Il n'y avait qu'à lire ses rapports annuels pour se convaincre à quel point il comprenait toutes les questions d'éducation et d'enseignement.

Malgré ses grandes occupations professionnelles, M. Moser était toujours empressé à rendre service à nos différentes sociétés. C'était l'homme affable, bon et charitable par excellence ; personne, même parmi les plus humbles, ne s'adressait à lui sans être réconforté. Chrétien comme il l'était, il trouvait dans sa foi même les motifs qui doivent nous rendre secourables au prochain.

En même temps, M. Moser était un excellent citoyen, aimant ardemment son pays, désireux que la jeunesse fût élevée dans les sentiments patriotiques et chrétiens qui ont fait l'honneur et la gloire de nos ancêtres.

— A trois jours d'intervalle ont eu lieu, à Estavayer-le-Gibloux, les funérailles de deux membres dévoués du corps enseignant. Lundi matin, c'était un jeune maître, M. Alfred Berset, qui était conduit au champ du repos, au milieu des regrets de ses concitoyens. Après de bonnes études à Hauterive, M. Alfred Berset enseigna quatre années à Forel, de 1911 à 1915. Sa mauvaise santé l'obligea à quitter ce champ de labeur, qu'il avait consciencieusement cultivé, pour rentrer dans sa famille. Un séjour dans le Midi lui donna l'illusion de la guérison. Il s'y maria. Hélas ! Le mal qu'il avait cru dompté réapparut. Il voulut alors rentrer au pays, et c'est au pied de son cher Gibloux qu'il est venu mourir à 27 ans, ayant fait chrétiennement le sacrifice de sa vie.

Les états de service de M. Edouard Gendre, instituteur à Villarsel, dont les obsèques ont eu lieu au milieu d'une affluence considérable, sont dignes d'envie. Breveté en 1892, successivement instituteur à Lussy, Grangettes, Vauderens, Lieffrens et Villarsel, M. Edouard Gendre a laissé partout le souvenir d'un excellent maître, aimant l'école et la jeunesse, éduquant tout en instruisant, s'attachant à cultiver dans le cœur de l'enfant la notion du devoir. Aussi

M. Gendre pouvait-il compter sur la reconnaissance des élèves qu'il avait formés durant ses vingt-quatre années d'école. Musicien de talent, il remplissait encore, à Estavayer, les fonctions d'organiste, apportant à la cause du chant le zèle et l'ardeur qu'il mettait dans son enseignement. La mémoire de ce bon instituteur vivra longtemps au pied du Gibloux et la sympathie des autorités et de la population est assurée à sa belle et nombreuse famille. *La Liberté.*

Requête au Conseil d'Etat

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS LES CONSEILLERS,

Nous avons l'honneur d'attirer votre bienveillante attention sur les nombreux et graves inconvénients qu'entraîne l'application de l'art. 91 du Règlement général des Ecoles primaires, concernant le balayage des classes par les enfants.

A maintes reprises, des membres du corps enseignant ont fait entendre à ce sujet, des plaintes que nous croyons justifiées. Après un travail astreignant qui, pendant 6 heures, a fatigué son organisme et surtout ses poumons, le maître d'école est encore tenu de surveiller, au milieu des poussières malsaines, le service de balayage exécuté par les élèves. Bien des instituteurs sont déjà tombés victimes, sans doute, de maladies contractées ou aggravées par l'obligation antihygiènique qui leur est actuellement imposée.

D'autre part, si le balayage n'est pas surveillé attentivement, il est toujours mal fait et la moralité des élèves peut être soumise à de graves dangers. Il va sans dire que durant cette opération, les enfants sont exposés, au point de vue sanitaire, aux mêmes périls que le maître. Tous les hygiènistes, d'ailleurs, font part, à chaque occasion, de leurs inquiétudes au sujet des conditions dans lesquelles se trouvent les enfants de nos écoles et des dangers auxquels leur frêle santé est exposée. Dans son rapport présenté à l'assemblée annuelle de la Ligue fribourgeoise contre la tuberculose, le 20 juin 1918, M. Léon Genoud, directeur, signale particulièrement les inconvénients qu'occasionne l'application de la disposition règlementaire dont nous proposons le changement.

Nous nous permettons donc de demander que l'art. 91 du Règlement général soit modifié en ce sens que le balayage des locaux scolaires soit fait, selon les règles de la propreté et de l'hygiène, par un adulte nommé et rétribué par la commune ou le cercle scolaire.

Nous sommes persuadés que vous apprécierez l'importance de la requête que nous avons l'honneur de vous adresser et que, dans l'intérêt du corps enseignant et de la jeunesse scolaire, vous voudrez bien donner au plus tôt, à notre demande, la suite qu'elle comporte.

C'est avec cet espoir que nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président et Messieurs les Conseillers, l'hommage de nos sentiments les plus respectueux.

Pour le bureau de la Société fribourgeoise d'éducation :

Le Secrétaire : F. DELABAYS.

Le Président : J. RISSE.